



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 2832

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Morange pour le groupe RPR.

M. Pierre Morange. Je prolongerai la question de mon excellent collègue à propos des services d'urgences. Le problème, en effet, est d'importance. Les services d'urgences sont confrontés à une demande croissante: 40 % d'augmentation en huit ans.

Nos concitoyens, qui doivent attendre parfois de nombreuses heures avant de se faire soigner, le savent. Et je ne parle pas des risques que cela sous-entend sur le plan de la responsabilité individuelle et collective.

Voilà pourquoi les personnels de ces services sont en grève. Vous ne pouvez ignorer, monsieur le ministre, qu'ils ont besoin d'être plus nombreux, mieux formés et rémunérés davantage.

Vous venez de nous dire que vous avez pris des mesures et que vous avez fait ce qu'il fallait. Mais dans les faits, on n'observe toujours aucune amélioration et il est un peu tard pour reporter la faute sur les gouvernements précédents !

De colloques en tables rondes, vous ne faites que gagner du temps, et signer des protocoles d'accord d'application aléatoire. Ainsi, ces professionnels attendent encore les trois cents millions de francs que vous avez promis le 14 mars dernier. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous ne répondez pas à leurs attentes, disais-je, pas plus que vous ne répondez à celles des médecins libéraux, qui ne peuvent plus assurer les urgences de ville, pour des raisons de sécurité et d'insuffisance de rémunération dont vous portez la responsabilité.

M. Jean-Marc Nudant. Eh oui !

M. Pierre Morange. Vous ne gouvernez qu'au coup par coup, sans anticiper les difficultés pourtant prévisibles des professionnels de santé. Je n'aurai garde d'oublier la véritable bombe à retardement que vous avez amorcée avec la mise en place des 35 heures, conjuguée avec votre imprévoyance sur les besoins de la démographie médicale.

M. Michel Inchauspé. Très bien !

M. Pierre Morange. Nous sommes au bord de l'explosion sociale et sanitaire, notamment dans le domaine hospitalier public, mais aussi dans le privé, dont la mort économique est programmée par vos soins.

Monsieur le ministre délégué à la santé, la constitution d'un groupe de travail n'est pas une fin en soi. Dites-nous ce que vous allez faire concrètement pour venir en aide aux professions des services hospitaliers publics et privés, ainsi qu'à la population française en général ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, je ne suis pas d'accord avec votre description apocalyptique. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Décrire comme vous l'avez fait un système de santé qui a été classé comme le premier du monde est un tout petit peu excessif. Mais, sur le fond, vous n'avez pas tort, je viens de le dire. (« Ah ! » sur les mêmes bancs.)

Simplement, la situation n'est pas aussi catastrophique que vous le prétendez.

Si les enveloppes doivent être augmentées, elles doivent l'être par nous tous ! Nous devons sacrifier un peu

plus de l'argent des Français, qui, encore une fois, n'est pas le nôtre. L'argent du système de santé ne tombe pas du ciel !

Oui, peut-être devons-nous être plus prévoyants. A cet égard, je vais vous rappeler quelque chose sans accuser personne. En 1997 et 1998, nous avons augmenté, insuffisamment mais beaucoup plus que vous, le nombre des infirmières et des médecins en formation. Si nous avons été imprévoyants, c'est au sens où nous aurions dû l'augmenter davantage encore. Mais vous, vous ne l'aviez pas augmenté du tout. Or former un médecin prend au moins dix ans et une infirmière au moins trois ans. Et nous nous y employons, bien sûr.

Vous parliez des conditions d'accueil, en particulier de l'attente systématique pour être soigné. Pour perfectionner en permanence notre système de soins, ce que je souhaite comme vous, il faudra bien que les harmonisations hospitalières, la fermeture de certains services ou l'ouverture de certains autres, soient soutenues par la collectivité et ne soient pas perpétuellement contrecarrées ou critiquées par les gens qui, dans la ville, ont intérêt au maintien de services parfois obsolètes. Les choses, vous le voyez, sont compliquées. Le problèmes des urgences ne se réglera pas en quelques jours.

La formation des urgentistes appelle aussi une réflexion. Faut-il ou non créer une spécialisation d'urgentiste ? Personnellement, j'en serais plutôt partisan. D'autres pensent que c'est inutile, parce que, en général, ce sont les anesthésistes ou les chirurgiens qui sont chargés des services d'urgence. C'est un peu compliqué, cela fait longtemps que nous y réfléchissons, et vous et nous, et pour le moment, nous n'avons pas trouvé la solution, ni vous, ni nous. Mais nous y travaillons. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2832

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 2001, page 3659

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2001